

LA MALTRAITANCE DES AÎNÉS



**Qu'est-ce
que c'est?**

**Comment peut-
on y faire face?**

BC Centre for Elder Advocacy and Support

(Centre de la C.-B. pour le soutien et la défense des personnes âgées)

- Société provinciale avec statut d'organisme de bienfaisance
- Soutient et défend les adultes âgés vulnérables aux mauvais traitements ou à la négligence en C.-B.

Types courants de maltraitance :

- préjudice physique, mental, émotionnel
- pertes ou dommages en matière d'affaires financières personnelles

Vue d'ensemble des programmes

- *Seniors Abuse and Information Line — SAIL* (Ligne d'information sur la violence à l'égard des personnes âgées)
- Services aux victimes
- Services juridiques
- Éducation du public et services d'approche

Seniors Abuse and Information Line

(Ligne d'information sur la violence à l'égard des personnes âgées)

Un environnement sûr où les personnes âgées et celles qui ont leurs intérêts à cœur peuvent parler à quelqu'un de situations dans lesquelles elles pensent qu'il y a une exploitation ou un mauvais traitement.

- Recommandations vers des programmes du BCCEAS ou d'autres ressources
- Les appels sont anonymes
 - À moins de recommandations vers d'autres programmes du BCCEAS
- Offre des services d'interprétation et de TTY
- Financé par la province de la Colombie-Britannique.

Services aux victimes

- Services offerts aux adultes de 50 ans et plus qui ont été victimes de mauvais traitements ou de violence familiale ou sexuelle
 - Planification de la sécurité
 - Assure la liaison avec le personnel du système juridique
 - Aide à faire des demandes auprès du programme d'assistance aux victimes de crime
 - Renseigne et effectue des recommandations (ex. vers le système juridique)
- Offre un soutien émotionnel à quiconque a été témoin de mauvais traitements envers des personnes âgées, quel que soit son âge
- Financé par la province de la Colombie-Britannique.

Services juridiques

- Offrent un soutien aux adultes admissibles de 55 ans et plus pour faire face à certains problèmes juridiques
- Niveaux de service :
 - Renseignements et recommandations juridiques
 - Conseils sommaires
 - Pleine représentation
- Financé par la *Law Foundation of British Columbia*

Les questions juridiques pour lesquelles nous offrons notre assistance

- Logement :
 - location à usage d'habitation
 - logement avec assistance
 - soins en établissement
- Dettes
- Prestations gouvernementales
 - fédérales
ex. PSV/SRG
 - provinciales
ex. SAFER (Aide aux locataires âgés)
- Exploitation financière :
 - mésusage de procurations
 - comptes joints
 - contestation de testament
- Autre maltraitance d'aînés
- Tutelle/incapacité juridique
- Discrimination fondée sur l'âge

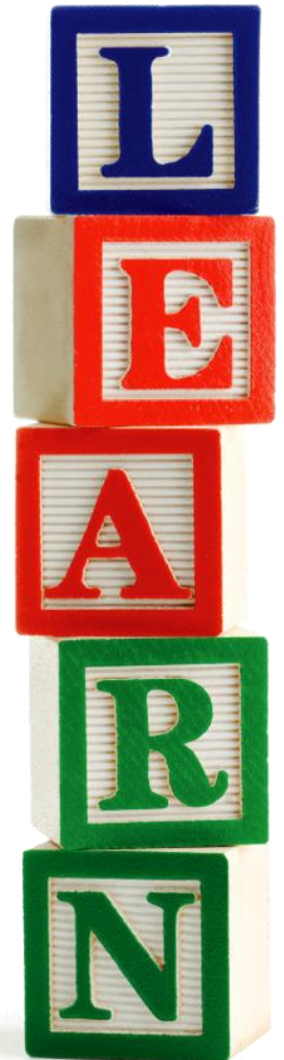
Éducation du public et services d'approche

- Ateliers
 - Grand public
 - Prestataires de services
- Publications
 - Livrets *When I'm 64* (Quand j'aurai 64 ans)
 - *Understanding and Responding to Elder Abuse* (Comprendre la maltraitance des aînés et y réagir)
 - *Legal Issues in Residential Care : An Advocate's Manual* (Questions juridiques des soins en établissement : manuel du défenseur)
- Site Web
 - Information et ressources en matière de droit des aînés et des questions touchant aux personnes âgées
- Réforme du droit
- Médias

Financé par la province de la Colombie-Britannique.

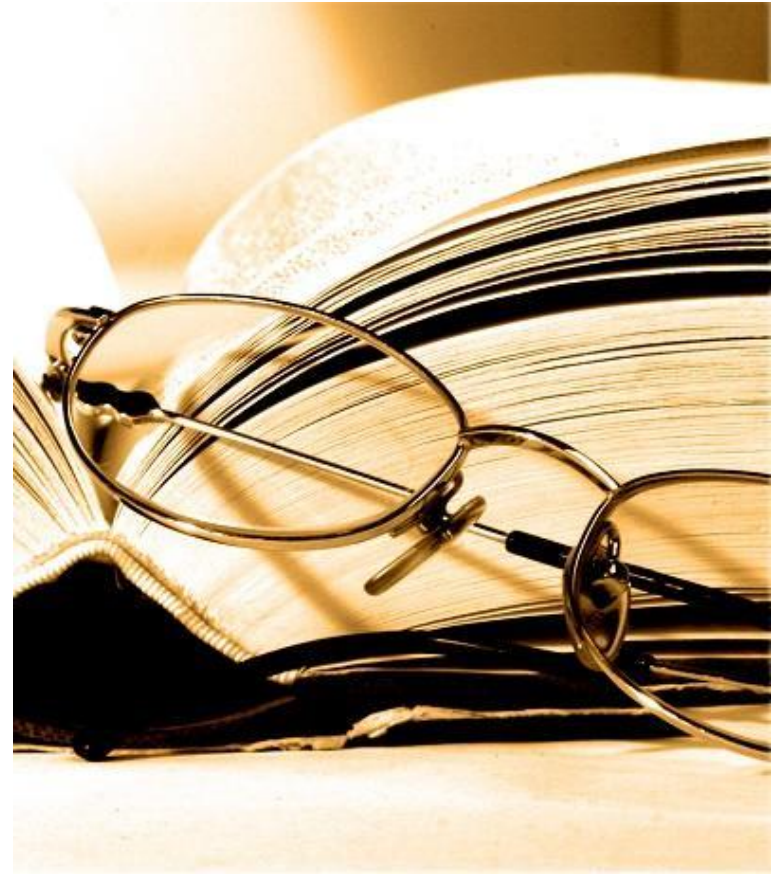
Objectifs d'apprentissage

- Comprendre la maltraitance des personnes âgées
- Importance de garder un contact social avec les autres
- Stratégies pour faire face à la maltraitance des aînés



Information

- Je N'OFFRE PAS de conseils
- Information sur les options et les droits



Mauvais traitements envers les personnes âgées

- Action = nuire à une personne
→ MAUVAIS TRAITEMENT
- Inaction = ne pas offrir de soins ou d'assistance
à une personne à charge
→ NÉGLIGENCE

Capacité mentale et maltraitance des aînés

On devient plus vulnérable aux mauvais traitements du fait :

- d'une capacité mentale diminuée
- de croyances ou d'actes âgéistes de la part des autres



Capacité mentale



Capable



Incapable

Qu'est-ce que l'isolement social?

- L'absence d'un contact social authentique
- L'absence de relations authentiques



Isolement social et maltraitance des aînés

AVOIR DES LIENS SOCIAUX :

- Aide à mettre fin aux mauvais traitements
- Permet que les mauvais traitements soient remarqués
- Permet aux personnes victimes de mauvais traitements d'obtenir le soutien et l'assistance nécessaires



Que dit la loi en matière de maltraitance des aînés?

- Il n'existe pas de crime appelé maltraitance ou négligence des aînés.
- Certains mauvais traitements sont illégaux.
- D'autres ne sont pas un crime.



Plusieurs types de mauvais traitements envers les personnes âgées

- Physiques
- Psychologiques/affectifs
- Sexuels
- Chimiques (médicaments)
- Spirituels
- Négligence
- Questions financières
- Séquestration

La maltraitance des aînés peut être commise par n'importe qui

- Un membre de la famille
- Un conjoint/époux
- Un enfant/petit-enfant
- Un voisin
- Un ami
- Un aidant
- Un gérant d'immeubles
- Un médecin
- Un avocat
- Un curateur
- Un mandataire spécial
- Un tuteur légal

La maltraitance des aînés, cela arrive...

- Chez soi
- À l'hôpital
- Dans un centre de soins
- Dans la collectivité

Assurer un avenir pour Hélène



1. Comment Hélène est-elle isolée socialement?

Assurer un avenir pour Hélène

2. Quels sont certains exemples de maltraitance des aînés décrits ici?

Stratégies pour garder des contacts sociaux

- Que faites-vous dans votre vie qui vous aide à avoir un contact avec les autres?
- Comment pouvons-nous aider les personnes âgées à garder un contact social avec les autres?

Que pouvez-vous faire contre la maltraitance des aînés?

- Faire le point avec la personne âgée
- Appeler l'organisme désigné
- Informer le directeur des soins ou le gérant de l'habitation collective

Que pouvez-vous faire contre la maltraitance des aînés?

- Appelez le tuteur et curateur public de la C.-B. pour signaler une exploitation financière.
- Dénoncez les crimes à la police.
- Appelez la *Seniors Abuse and Information Line* (Ligne d'information sur la violence à l'égard des personnes âgées) pour obtenir un soutien et des ressources.

Ressources



Organismes désignés

Les organismes désignés qui ont la responsabilité de traiter les plaintes concernant de mauvais traitements et une négligence envers des adultes en vertu de l'*Adult Guardianship Act* (loi sur les tutelles des adultes) sont :

- Les autorités sanitaires régionales
- Community Living BC





PUBLIC GUARDIAN
AND TRUSTEE OF
BRITISH COLUMBIA

604-660-4444

www.trustee.bc.ca

- Enquête sur les allégations d'exploitation financière
- Prend des décisions en matière de soins de santé pour les adultes mentalement incapables
- Gère les décisions financières
- Prête assistance aux mandataires spéciaux et leur offre des ressources



Seniors

Abuse and

Information

Line

Un environnement sûr où les personnes âgées et celles qui ont leurs intérêts à cœur peuvent parler à quelqu'un de situations dans lesquelles elles pensent qu'il y a une exploitation ou un mauvais traitement, ou pour s'informer sur la prévention de la maltraitance des aînés.



BC CENTRE FOR ELDER
ADVOCACY
AND SUPPORT

Seniors Abuse and Information Line - SAIL (Ligne d'information sur la violence à l'égard des personnes âgées)

604-437-1940 | 1-866-437-1940 (numéro sans frais)

Ligne ouverte tous les jours de 8 h à 20 h, saufs les jours fériés

TTY : 604-428-3359 | 1-855-306-1443 (numéro sans frais)

Ligne ouverte de 9 h à 16 h du lundi au vendredi

Services d'interprétation

Ligne ouverte de 9 h à 16 h du lundi au vendredi